

29 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTE :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2/2018

Date de la convocation du Comité syndical : vingt et un mars deux mille dix huit

Date de la séance du Comité syndical : vingt huit mars deux mille dix huit

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Francis BERGOGNE, Mme. Pierrette BONNET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Emile CHABERT, M. Jean-Pierre DELTOUR, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Patrick GAYRARD, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Confirmation des membres du Bureau du Comité syndical

Il convient de procéder à la confirmation des membres du bureau du comité syndical suite à la désignation de nouveaux délégués par les Communautés de communes adhérentes, en précisant qu'aucune indemnité ne sera versée aux membres du Bureau, tout comme au Président.

L'article 10 des statuts précise que le Bureau du Comité syndical est composé du Président et d'un nombre de vice-présidents et de membres déterminé par le comité syndical sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents conformément à l'article L.5211-10 du CGCT. Ainsi, le Bureau ne peut comprendre, en plus du Président plus de 7 membres.

Ainsi, il est proposé de confirmer la composition du Bureau comme suit :

- Monsieur Jean-François ALBESPY (1^{er} Vice-président),
- Monsieur Jean-Paul ITIER (2^{ème} Vice-président),
- Monsieur Zéphirin QUINTARD (3^{ème} Vice-président),
- Monsieur Laurent SUAOU (4^{ème} Vice-président),

- Monsieur Jean-Luc CALMELLY (1^{er} Secrétaire)
- Monsieur Eric PICARD (2^{ème} Secrétaire)
- Monsieur Philippe MARTIN (3^{ème} Secrétaire)

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

CONFIRME, à l'unanimité, la composition du Bureau comme précisée ci-avant.

Paraphe :

713

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Remoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 95 65 - 04 66 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Jacques BLANC

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

29 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER